

COOPER-CAPRI SAS
36-40 rue des Fontenils
F-41600 NOUAN LE FUZELIER
Tél : +33 (0) 2 54 83 49 00
Fax :+33 (0) 2 54 83 49 23

Nouan le Fuzelier, le 16/12/2019

Objet : RoHS

Madame, Monsieur,
Dear Madam, Sir,

Les produits de Cooper Capri répondent aux exigences de la directive 2011/65/EU « RoHS2 » relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques incluant la directive 2015/863/EU concernant l'ajout des phtalates.

Le laiton et l'acier utilisés répondent aux dispositions de l'annexe de la directive concernant les exemptions :

- 6a autorisant le plomb en tant qu'élément d'alliage dans l'acier destiné à l'usinage et dans l'acier galvanisé contenant jusqu'à 0.35% de plomb en poids
- 6c autorisant le plomb en tant qu'élément d'alliage dans les alliages de cuivre contenant jusqu'à 4% de plomb en poids.

This letter certifies that Cooper Capri products meet the requirement of the directive 2011/65/EU "RoHS2" on the restriction of the use of certain hazardous substances in electrical and electronic equipment, including the 2015/863/EU Directive concerning addition of phthalates restriction.

The brass and steel used comply with the annex of the directive on exemptions:

- 6a authorizing lead as an alloying element steel alloy containing up to 0.35% lead by weight.
- 6c authorizing lead as an alloying element copper alloy containing up to 4 % lead by weight.

S.DROUET
Ingénieur Qualité Environnement
Quality Environment Engineer